



Chères Consœurs, Chers Confrères,

Je vous souhaite à toutes et tous une belle et heureuse année 2023, pleine de santé, de bonheur et de réussite.

Cette année, des élections sont prévues au mois de mars.

En effet, nous devons élire un nouveau membre au sein de notre Conseil régional.

Nous faisons un appel à candidature par mail à partir du mardi 10 janvier 2023 avec une limite de réception de candidature et profession de foi le lundi 20 février. Pensez à vérifier vos spams et à accepter l'expéditeur « Alphavote » notre prestataire partenaire de toutes nos élections, car c'est par courriel que vous recevez les éléments et modalités de vote...

Le vote électronique se fera du 9 au 23 mars 2023.

Pour les électeurs ne disposant pas d'un accès Internet, il est possible de voter sur place le **mercredi 22 mars 2023** au siège du CROPP Normandie où un ordinateur sera mis à leur disposition pendant les heures d'ouverture du conseil.

Nous allons aussi continuer nos visites confraternelles de conformité qui sont de grands moments de partage, de conseils et d'échanges constructifs.

Je vous redemande d'être très rigoureux au niveau administratif. Pour le bon fonctionnement de nos missions ordinaires mais surtout pour votre sécurité, votre sérénité pendant votre exercice et dans votre travail.

- 1 **Éditorial**
- 2 **Répartition budget prévisionnel 2022**
- 3 **Vaccination**
- 4 **Rencontre ministérielle**
- 5 **Mouvements du tableau / Prestation des jeunes diplômés 2022**



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
NORMANDIE

sis 32, rue du Grand Pont
76000 ROUEN
Tél. 02 35 15 49 37
contact@normandie.cropp.fr

Permanences téléphoniques

Lundi au vendredi

9h > 13h / 14h > 17h

Pas de permanence téléphonique
le mercredi

Éditeur : CROPP Normandie
Directeur de publication :
Henri DEBRAY (président)
Rédacteurs : M^{me} Liberty AUGIER,
M^{me} Frédérique BIGOT,
M^{me} Aurore BOGEMANS,
M. Henri DEBRAY,
M. Vincent JARRY, M^{me} Marie-
Laurence LACOUR-SAYARET
et M. Yves PERLY.
Secrétaire de rédaction :
Thibault CHOQUART
Dépôt légal : Janvier 2023
Tirage : 596 exemplaires
ISSN 1969-4385

NORMANDIE

Ces visites représentent un nouvel élan, afin de vous aider à être au plus près des recommandations et de nos obligations, indispensables envers nos patients, envers nous-mêmes, envers notre profession, pour travailler sereinement et dans le plaisir.

Nous devons donc aller de l'avant pour plus de sécurité, pour plus de reconnaissance de notre profession, ce que recherche notre institution ordinale.

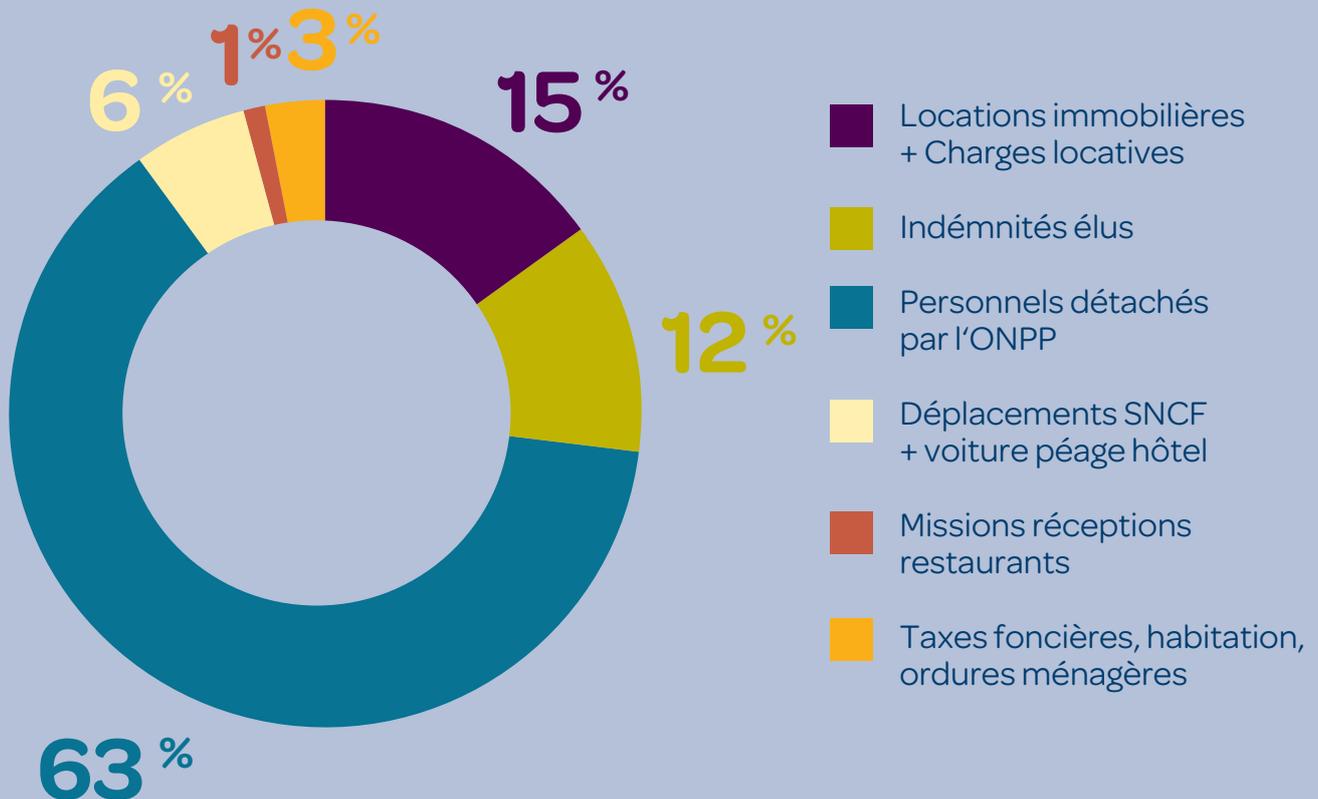
En anticipation de ces visites à venir, je me tiens, avec les élus, à votre entière disposition pour toute question à ce sujet. Nous remplirons notre rôle d'information, de conseil et d'accompagnement.

Veillez croire, chères consœurs, chers confrères, en mes plus dévoués sentiments.

M.Henri DEBRAY

Le président du CROPP Normandie

RÉPARTITION BUDGET PRÉVISIONNEL 2022



Vaccination

des professionnels de santé dans le contexte de co-circulation des virus de la Covid-19 et de la grippe

Comme pour le rappel de vaccination contre la COVID-19, les professionnels de santé sont incités à se faire vacciner contre la grippe saisonnière, pour se protéger eux-mêmes et pour ne pas contribuer involontairement à la propagation de l'infection à leurs patients fragiles.

Vaccination anticipée contre la grippe saisonnière en ville à partir du 18 octobre

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, la vaccination est recommandée pour protéger les personnes à risque de développer une forme grave de la grippe, qui sont également celles à risque d'infection grave au Covid-19. Pour être doublement protégées la Haute Autorité de santé (HAS) recommande qu'elles soient également vaccinées contre le Covid-19. Il est possible de se faire vacciner en même temps.

Les campagnes de vaccination contre la grippe et la campagne de rappel de vaccination contre le Covid-19 se dérouleront pendant la même période.

Dans un objectif de protection des plus fragiles, la vaccination a été réservée aux personnes ciblées par les recommandations vaccinales durant les premières semaines de la campagne soit du 18 octobre au 15 novembre 2022.

Les vaccins contre la grippe disponibles pour cette campagne

Pour la campagne 2022-2023 :

Schéma vaccinal

Vaccins tétravalents: Fluarix Tetra®, Influvac Tetra®, et Vaxigrip Tetra®.

Âges	Dose (ml)	Nombre de doses
A partir de 6 mois	0,5	1 ou 2*
A partir de 9 ans	0,5	1

* 2 doses à un mois d'intervalle en primovaccination, 1 dose en rappel annuel.

Schéma vaccinal

Vaccins tétravalents: Fluarix Tetra®, Influvac Tetra®, et Vaxigrip Tetra®.

Âges	Dose (ml)	Nombre de doses
A partir de 6 mois	0,5	1 ou 2*
A partir de 9 ans	0,5	1

Administration de préférence par voie intramusculaire dans le deltoïde (la voie sous-cutanée peut cependant également être utilisée).

Co-administration des vaccins contre la grippe et contre la Covid-19

Pour favoriser la synergie des campagnes de vaccination de rappel contre la Covid-19 et de vaccination contre la grippe, et ainsi assurer un haut niveau de protection pour les populations les plus fragiles, il est demandé de promouvoir systématiquement les deux vaccinations auprès des personnes ciblées par les recommandations.

Chaque hiver, de 2 à 6 millions de personnes sont touchées par le virus de la grippe. C'est une maladie très contagieuse qui peut être grave, en particulier chez les personnes fragiles. Chaque année, la grippe est responsable d'hospitalisations, voire de décès.

Se protéger de la grippe c'est :

- Pour tous : adopter les gestes barrières qui permettent de limiter la propagation des virus ;
- Pour les personnes à risque de développer une forme grave de la grippe : se faire vacciner.

La stratégie vaccinale vise aussi à assurer une protection indirecte en vaccinant :

- Les professionnels de santé et les professionnels des établissements médico sociaux au contact des patients à risque car ils peuvent contribuer à propager l'infection ;
- L'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque de complication grave de la grippe et l'entourage des personnes immunodéprimées ;
- Les aides à domicile de particuliers employeurs à risque de grippe grave.

Pendant les 4 premières semaines de la campagne, jusqu'au 15 novembre 2022 les vaccins sont réservés aux personnes fragiles.

Les professionnels de santé habilités à vacciner sont les médecins, les infirmiers, les pharmaciens et les sage-femmes. Leurs compétences ont récemment été élargie en matière de vaccination.

BON DE PRISE EN CHARGE

Le vaccin contre la grippe est remboursé pour :

- Les personnes de 65 ans et plus
 - Les personnes atteintes de certaines maladies chroniques dont la liste est donnée dans le calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales
 - Les femmes enceintes
 - Les personnes souffrant d'obésité (IMC égal ou supérieur à 40kg/m²)
 - L'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque de grippe grave (dans l'objectif de protection des nourrissons qui ne peuvent pas être vaccinés) et des personnes immunodéprimées.
- Les Pédiatres-Podologues ont reçu une invitation de la part de l'Assurance maladie et leur **BON de prise en charge**. Ce bon leur permet de bénéficier gratuitement du vaccin antigrippal.

Plus d'infos : <https://www.onpp.fr/communication/actualites/actualites-ordinales/vaccination-contre-la-grippe-saisonniere-2022-2023.html>

Rencontre ministérielle

Une avancée majeure pour le système de santé : l'ensemble des Ordres des professions de santé ont remis leur position commune aux ministres François BRAUN et Agnès FIRMIN LE BODO pour répondre aux problématiques d'accès à la santé dans les territoires.

Les difficultés et inégalités territoriales en matière d'accès à l'offre de soins tendent à se creuser, en dépit des actions qui ont pu être engagées ces dernières années.
L'accès à la santé et à la prévention est devenu un sujet prioritaire pour l'ensemble des Français. Il est indispensable d'engager une politique volontariste ayant des impacts immédiats.

Forts de ce constat, les Ordres des professions de santé, se sont réunis au sein du Comité de Liaison des Institutions Ordinales, mobilisés pour faire des propositions à même de répondre aux besoins des patients, au cœur de leurs priorités.

Ainsi, l'ensemble des Ordres des professions de santé ont remis, le mercredi 12 octobre 2022, leur position commune aux ministres François BRAUN et Agnès FIRMIN LE BODO. Un moment inédit que les ministres ont salué et remercié car ce travail s'inscrit pleinement dans la démarche de refondation engagée dans le cadre du Conseil National de la Refondation Santé lancé au Mans le 3 octobre dernier.

Ces propositions s'inscrivent dans le cadre des valeurs et des principes auxquels les Ordres sont particulièrement attachés à savoir :

- La garantie de la qualité et de la sécurité des soins,
- Le respect de la déontologie et du cadre d'exercice des professions de santé réglementées,
- La promotion de la santé publique.

A l'issue de leur réflexion commune, les Ordres souhaitent accompagner la mise en œuvre de mesures pragmatiques, adaptées aux problématiques territoriales et surtout pouvant avoir un impact immédiat en termes d'amélioration de l'accès à la santé et d'attractivité des professions de santé. Il s'agit notamment de favoriser les actions de coopération entre professionnels de santé, la transversalité des prises en charge mais aussi la valorisation des compétences des professionnels de santé. Les propositions visent à construire une organisation de la médecine de ville répondant au principe « du bon professionnel de santé, au bon endroit, au bon moment ».

Plus d'infos : <https://www.onpp.fr/communication/actualites/actualites-ordinales/les-ordres-remettent-leur-proposition-au-gouvernement.html>



Les propositions des Ordres réunis au sein du CLIO Santé, s'articulent autour de 4 axes thématiques :

1. **Améliorer l'accès au médecin traitant en développant le partage d'actes et d'activités entre médecins et professionnels de santé**
2. **Accélérer la mise en œuvre des mesures existantes en faveur de l'élargissement des missions des professionnels de santé, des transferts d'activités et assurer la mise en cohérence de la réglementation**
3. **Améliorer la lisibilité du système de santé au travers d'une organisation définie et partagée entre les professionnels de santé et la population**
4. **Valoriser les compétences des professions de santé au travers des dispositifs de formation et garantir une démographie des professionnels de santé cohérente avec les besoins de la population**

Comme annoncé dans une communication ministérielle, dans les prochaines semaines, l'État et l'Assurance maladie travailleront en collaboration avec les ordres pour accompagner et traduire en actes concrets ces évolutions.

Parallèlement, chacun des Ordres constituant le CLIO-Santé, ont soumis au gouvernement ses propositions individuelles qui ont complété et ont précisé cette proposition commune.

Le Président et Secrétaire général de l'ONPP ont été reçus au cabinet du ministre de la Santé et de la prévention M. François BRAUN et par la ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, Mme Agnès FIRMIN LE BODO.

MOUVEMENTS DU TABLEAU du 16/06/2022 au 31/12/2022

Inscriptions

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
BARBOT	ALIZEE	27 870	VESLY	LE PAGE	MARIE	61 240	LE MERLERAULT
BEN MEKIDECHE	MEDIENNE	14 000	CAEN	EHUGEUR	CHARLOTTE	50 400	GRANVILLE
BRES	MATTEO	76 620	LE HAVRE	LUNEL	MARIE	14 140	LIVAROT PAYS D'AUGE
CHOLET	MATHIEU	50 110	BRETTEVILLE	MARQUE	FLORENT	50 200	NICORPS
DELAVILLE	SIMON	14 990	BERNIERES SUR MER	MARTIN	PIERRE-ANTOINE	76 390	AUMALE
DEMANESSE	EMILIE	14 760	BRETTEVILLE SUR ODON	NOEL	JULIETTE	14 440	DOUVRES LA DELIVRANDE
DREUX	CLAIRE	14 100	LISIEUX	NOEL	MARGOT	61 370	ECHAUFFOUR
HOUËL	YOUNA	50 420	LE MESNIL RAOULT	SAIU	LOUISE	76 550	SAUQUEVILLE
LANGEVIN	PAULINE	14 880	HERMANVILLE SUR MER	THIRON	AGATHE	76 410	S ^T AUBIN LES ELBEUF
LE BONNIEC	XAVIER	61 000	ALENCON	ZAJAC	MARIE	14 440	DOUVRES LA DELIVRANDE

Transferts vers une autre CROPP

Nom	Prénom	Dép.	Ville	vers Région
DAVID QUEMIN	SOPHIE	30 210	CABRIERES	OCCITANIE
DREUX	CLAIRE	49 100	ANGERS	PAYS-DE-LA-LOIRE
GIRAUDEAU	ANAI	86 350	USSON DU POITOU	NOUVELLE-AQUITAINE
GOUET	OPHELIE	56 100	LORIENT	BRETAGNE ST-PIERRE-ET-MIQUELON
JOURNEE	NINA	06 160	ANTIBES	PACA & CORSE
OLIVE	CLEMENTINE	95 270	CHAUMONTEL	ILE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER
THIEULIN	CLAIRE	56 340	CARNAC	BRETAGNE ST-PIERRE-ET-MIQUELON

Transferts vers CROPP CENTRE-VAL DE LOIRE

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Depuis Région
CHARLEUX	VALENTIN	27 000	EVREUX	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
CONTE	JAMES	76 000	ROUEN	HAUTS-DE-FRANCE
LALLEVEY	AUDREY	76 770	LE HOULME	ILE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER
MAUGER	LUCIE	76 150	MAROMME	GRAND-EST

Cessations d'activités

Nom	Prénom	Dép.	Ville
DEBOFFLES	MELANIE	62 127	MONCHY BRETON
LECARDONNEL	MARINE	50 000	S ^T LO
MAUVIEL	PAULE	50 000	S ^T LO
PHAM	THI PUONG LOAN	76 210	GRUCHET LE VALASSE

PRESTATION DES JEUNES DIPLÔMÉS 2022

Le lundi 12 septembre 2022 a eu lieu au sein du siège de l'ancien Conseil régional de l'Ordre des Pédicures-Podologues de Basse-Normandie à Caen, la prestation de serment des jeunes diplômés 2022.

Durant plusieurs heures dans la matinée, ils ont pu échanger avec les élus du CROPP et poser toutes les questions en lien avec leur début d'activité. Un échange important chaque année pour les nouveaux diplômés et primordial pour les élus du Conseil régional.

Suite à cet échange, un buffet froid le midi a permis de continuer la communication entre les différents diplômés et les élus.

Cette journée s'est conclue l'après-midi par l'intervention de différents organismes (URSSAF, CPAM,...) auprès des nouveaux diplômés.

